



Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 20 décembre 2018

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : Mme AKPINAR-ISTIQUAM

Convocation envoyée le 14 décembre 2018

Publié le 26 décembre 2018

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 63

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 10

### *Membres présents :*

M. François REBSAMEN	Mme Françoise TENENBAUM	M. Guillaume RUET
M. Pierre PRIBETICH	Mme Christine MARTIN	M. Louis LEGRAND
M. Thierry FALCONNET	Mme Stéphanie MODDE	M. Patrick ORSOLA
M. Patrick CHAUPUIS	M. Nicolas BOURNAY	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Nathalie KOENDERS	M. Mohamed BEKHTAOUI	Mme Florence LUCISANO
M. Rémi DETANG	Mme Lê Chinh AVENA	M. Jean DUBUET
Mme Catherine HERVIEU	Mme Hélène ROY	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. José ALMEIDA	M. Georges MAGLICA	M. Gaston FOUCHERES
M. Jean-François DODET	M. Joël MEKHANTAR	Mme Céline TONOT
Mme Colette POPARD	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Jean-Philippe MOREL
Mme Danielle JUBAN	M. Christophe BERTHIER	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Frédéric FAVERJON	M. Jean-Claude DECOMBARD	Mme Corinne PIOMBINO
Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Jean-Louis DUMONT
M. Dominique GRIMPRET	Mme Chantal OUTHIER	M. Patrick BAUDEMONT
M. Patrick MOREAU	M. Emmanuel BICHOT	M. Dominique SARTOR
M. Jean-Claude GIRARD	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES	Mme Michèle LIEVREMONT
Mme Anne DILLENSEGER	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Hervé BRUYERE	M. Gilbert MENU
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Sandrine RICHARD	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Benoît BORDAT	Mme Claudine DAL MOLIN	M. Adrien GUENE
M. Jean-Yves PIAN	M. Yves-Marie BRUGNOT	M. Cyril GAUCHER.

### *Membres absents :*

Mme Chantal TROUWBORST	M. François DESEILLE pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
M. Alain HOUPERT	Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à M. Jean-Yves PIAN
M. François HELIE	M. Denis HAMEAU pouvoir à Mme Danielle JUBAN
M. Édouard CAVIN	M. Didier MARTIN pouvoir à M. Jean-Michel VERPILLOT
M. François NOWOTNY	M. Charles ROZOY pouvoir à M. Jean-Claude DECOMBARD
M. Jacques CARRELET DE LOISY	Mme Catherine VANDRIESSE pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
	M. Jean ESMONIN pouvoir à Mme Sandrine RICHARD
	Mme Louise MARIN pouvoir à M. Guillaume RUET
	Mme Lydie CHAMPION pouvoir à M. Rémi DETANG
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD.

---

**OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE**

**SPLAAD - Ecoparc Dijon-Bourgogne à Saint-Apollinaire et Quétigny - Comptendu annuel à la collectivité au 30 juin 2018 : Approbation**

Le Conseil communautaire a décidé, le 25 juin 2009, de confier à la Société Publique Locale "Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise" (SPLAAD) par voie de convention de prestations intégrées, l'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) "Parc d'activités de l'Est Dijonnais" commercialement dénommée Ecoparc Dijon-Bourgogne sur le territoire des communes de Saint-Apollinaire et Quétigny.

Par délibération du 22 décembre 2016, le Conseil Communautaire du Grand Dijon a approuvé l'avenant n°4 modifiant les modalités de détermination du forfait annuel de gestion ainsi que la durée de l'opération portée à 25 ans.

En application des articles L.1523-2 du code général des collectivités locales et L.300-5 du code de l'urbanisme, Madame la Directrice Générale de la SPLAAD a adressé à Dijon Métropole le compte -rendu annuel à la collectivité de cette opération établi à la date du 30 juin 2018. Il est rappelé en effet que la SPLAAD, suite à son Assemblée Générale Extraordinaire du 19 décembre 2012, présente désormais ses comptes sur un exercice couvrant la période du 1<sup>er</sup> juillet de l'année N au 30 juin de l'année N+1.

Enfin, par délibération du 21 décembre 2017, le Conseil Métropolitain a approuvé un avenant n°5, ayant pour objet d'entériner la décision du Conseil d'Administration de la SPLAAD visant à simplifier l'organisation des instances de la Société pour la mise en œuvre du contrôle analogue exercé par les collectivités territoriales ou groupements de collectivités territoriales actionnaires. Un « Comité de Contrôle et Stratégique » a ainsi été créé, fusionnant le Comité de contrôle et le Comité stratégique existants. Le compte de résultat prévisionnel et l'état prévisionnel des produits et des charges actualisés de la ZAC Ecoparc Dijon-Bourgogne sont arrêtés au 30 juin 2018 à un montant de 89 325 407 € HT.

Il convient de noter les ventes de terrains à la société DICOLOR et à ERGO Recherche respectivement pour des surfaces de 2830 m<sup>2</sup> au prix de 120 800 € HT et 3 800 m<sup>2</sup> pour 190 000€ HT pour l'édification de bâtiments à usage d'activité.

Les démarches de commercialisation des terrains se poursuivent et de nouvelles cessions devraient être enregistrées dans le prochain exercice.

A ce jour les dépenses engagées au titre de la première phase qui permettent les premières cessions s'élèvent à 28 547 720 € TTC.

Le cumul des recettes réalisées au 30/06/2018 est de 3.719.272 € TTC correspondant aux subventions FEDER et Région pour respectivement 1 200 000 € et 953 412€ et les ventes réalisées.

La trésorerie de l'opération est assurée par une ouverture de crédits en compte courant d'un montant autorisé de 11.000.000 € et sollicitée à hauteur de 10.906.781 € au 30/06/2018. Un prêt bancaire de 3.000.000 € avec remboursement du capital prévu avant le 30/06/2019 . Des avances de la collectivité à hauteur de 7.000.000 € remboursables quand la trésorerie de l'opération le permettra. Une sollicitation de la trésorerie des autres programmes ou d'avances Société conformément à l'article 16 de la CPI à hauteur de 4.930.469 €.

La participation de la collectivité reste fixée à 28 522 958 € HT répartie en 24 951 305 € HT de rachat d'équipements généraux et 3 571 653 € de subvention globale.

Prévisions au 30/06/2019 :

Rétrocession de la deuxième partie des voiries et espaces publics de la tranche 1 prévue avant la fin de l'année 2018 pour un montant de 1.000.000 € TTC.

**LE CONSEIL,  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
DÉCIDE :**

**- d'approuver** le compte de résultat prévisionnel, au 30 juin 2018, de l'Eco Parc Dijon Bourgogne

SCRUTIN : POUR : 73  
CONTRE : 0

*DONT 10 PROCURATION(S)*

ABSTENTION : 0  
NE SE PRONONCE PAS : 0